

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Mardi 22 mars 2016

Date de convocation : 8 mars 2016

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 22 mars à 17h, s'est tenu l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Lucien PIOVANO, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 mars.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant): M. ARIES, Mme CECCHETTI, M. CIMARELLI, M. CODELLO, Mme FRIIO, Mme GUILLOTIN, M. PARTHENAY, M. PIOVANO, M. SCHREINER, M. VAN RIJSWIJCK, Mme VIDAL

Absents excusés : M. BONNET, M. CASONI, M. FELTEN, M. KLEIN, M. LEONARD, M. PERRIN, Mme SCHWEICH et Mme TORNAMBE.

Présents sans voix délibérative : Mme ARTS, Mme CAMPS, M. CIRELLI, Mme HABAY-LÊ, M JACQUE, Mme TORNAMBE et Mme WIRTZ

Le Président, Lucien PIOVANO, ouvre la séance à 17h15, et, le quorum étant atteint, il passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval et Mise à jour des instances décisionnelles

DAG2016-02-01: Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval et Mise à jour des instances décisionnelles

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSTALLE, pour la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, Mme Véronique GUILLOTIN comme membre titulaire de l'Assemblée Générale et du Bureau et M. Edouard JACQUE comme membre suppléant au sein de l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval du GECT Alzette Belval,
- MET A JOUR la formation des différentes instances comme suit :

_Pour l'Assemblée Générale :

	voix	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Esch sur Alzette	2	M Daniel CODELLO	Mme Astrid FREIS
Commune de Mondercange	2	Mme Christine SCHWEICH	M John VAN RIJSWIJCK
Commune de Sanem	2	Mme Myriam CECCHETTI	Mme Nadine TORNAMBE
Commune de Schifflange	2	M Roland SCHREINER	M Paul WEIMERSKIRCH
Etat luxembourgeois	2	M. François BAUSCH	Mme Marie-Josée VIDAL
Etat luxembourgeois	2	Mme Corinne CAHEN	M Jean-Claude FELTEN
Etat luxembourgeois	2	M Pierre GRAMEGNA	M Etienne REUTER
Etat luxembourgeois	2	M Dan KERSCH	M Rizo AGOVIC

CCPHVA	1	M Lucien PIOVANO	M Gilbert KAISER
CCPHVA	1	M Alain CASONI	M Alain GENTILUCCI
CCPHVA	1	Mme Marie-Rose FRIIO	Mme Viviane FATTORELLI
CCPHVA	1	M André PARTHENAY	M Daniel CIMARELLI
CD54	3	M Christian ARIES	M Mathieu KLEIN
CD57	3	M Patrick WEITEN	
Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine	3	Mme Véronique GUILLOTIN	M Edouard JACQUE
Etat français	3	M Thierry BONNET	Mme Valérie WALTNER

_Pour le Bureau :

Délégation française	Délégation luxembourgeoise
Lucien PIOVANO	Marie-Josée VIDAL
Thierry BONNET	Nadine TORNAMBE
Christian ARIES	Christine SCHWEICH
Véronique GUILLOTIN	Daniel CODELLO
André PARTHENAY	Roland SCHREINER

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2016

DAG2016-02-02 : Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 27 janvier 2016

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2016.

3. Compte Administratif 2015

DAG2016-02-03 : Compte Administratif 2015

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2015 joint à la présente.

4. Compte de Gestion 2015

DAG2016-02-04 : Compte de Gestion de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2015 annexé.

5. Affectation des Résultats 2015

DAG2016-02-05 : Affectation des résultats de l'exercice 2015

Après avoir adopté le Compte Administratif 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2015	38 992.77€
-----------------------------	-------------------

Report à nouveau	36 588.29€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	75 581.06€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	1 261.07€
---	------------------

Reste à réaliser : Dépenses _ 0€	Reste à réaliser : Recettes _ 0€	Solde des restes à réaliser : 0€
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Besoin de financement de la section d'investissement	+ 1 261.07€
	Positif donc pas de besoin sauf volonté de la structure

L'Assemblée Générale AFFECTE au BP2016, le résultat de fonctionnement du BP2015 comme suit:

1. Couverture de besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement » la somme de	1 738.93€
2. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	73 842.13€

6. Budget Primitif 2016 et Contribution des délégations

DAG2016-02-06 : Budget Primitif 2016 du GECT Alzette Belval et validation des contributions des délégations

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 annexé qui s'équilibre comme suit :

TOTAL RECETTES	212 842.13 €
Recettes de fonctionnement	209 842.13 €
Recettes d'investissement	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES	212 842.13 €
Dépenses de fonctionnement	209 842.13 €
Dépenses d'investissement	3 000,00 €

- APPROUVE l'appel à contributions 2016 pour la délégation luxembourgeoise à hauteur de 64 000€ financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation le 07/03/2011,
- APPROUVE l'appel à contributions 2016 pour la délégation française à hauteur de 64 000 € financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation le 07/08/2015,
- DONNE tout pouvoir au Président.

7. Remplacements, Accroissement Temporaire d'Activités et Accroissement Saisonnier d'Activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) ou l'article 3 2° (accroissement saisonnier d'activité) ou l'article 3-1 (remplacements),
 Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Cas des agents pour un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

- AUTORISE Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour des accroissements d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Cas des remplaçants

- AUTORISE Monsieur le Président, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

8. Communication des décisions prises par le Bureau

L'Assemblée Générale PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2016-05	Bureau du 22/03/2016	Validation du compte-rendu du bureau du mercredi 27 janvier 2016
DB2016-06	Bureau du 22/03/2016	Plan de communication 2016

La réunion s'achève à 18h, M. PIOVANO remercie les personnes présentes et clôt la séance.